

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

L'an deux mil douze, le jeudi 24 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

- Procès-verbal de la délibération 022/2012 : "subventions aux associations à caractère sportif et culturel";

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF

M. GAUTRELET regrette l'absence d'explication sur l'attribution des coefficients. Il ne comprend pas l'écart de coefficient et suppose que les associations ont les même frais fixes.

Mme S. RICHARD explique, concernant l'association de football, que les professeurs sont rémunérés, ce qui entraîne des charges sociales. Chaque dimanche, il y a au minimum 3 arbitres à 76 €, les parents sont moins impliqués dans les sorties pour surveiller les enfants et il faut des minibus, il y a des frais d'inscriptions et de tournois qui sont très onéreux etc..

M. BOURGEOIS précise concernant le nombre de points que cela dépend de la nature du public (enfants ou adultes). La spécificité des associations est également prise en compte. Le coefficient a évolué en fonction des spécificités et des besoins. Il est à constater que depuis la mise en place de la majorité, le montant des subventions aux associations a doublé.

Valeur du point 7,37 €

Forfait mini 206 €

Association	Coef Point	Adultes	Enfants	Nombre de points	Nombre de points/Coef	Montant Subvention	Année N-1
Amicale Bouliste	1	19	1	21	21	206 €	200 €
Athletic Club Etréchy	4	33	79	191	764	5 631 €	3 263 €
ASE Badminton	4	31	26	83	332	2 447 €	
ASE Tennis de Table	3	9	11	31	93	685 €	6 410 €
ASE Tir à l'Arc	4	6	3	12	48	354 €	
Baby Gym Etréchy	3	4	67	138	414	3 051 €	
ASSE EMC	7	42	68	178	1246	9 183 €	11 018 €
C.O.L.E.	1	8	6	20	20	206 €	467 €
Judo	4	14	46	106	424	3 125 €	2 772 €
Taekwondo Hapkido	4	8	23	54	216	1 592 €	1 069 €
Team Basket	4	12	53	118	472	3 479 €	1 848 €
ASS Ecole de Tir	4	24	22	68	272	2 005 €	

Totaux	999	4029	31 963 €	27 047 €
---------------	------------	-------------	-----------------	-----------------

Vu la proposition présentée par la Commission « Vie Associative », APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, PAR VOIX 27 POUR ET 1 ABSTENTION (Mme SAFORCADA).

ATTRIBUE les subventions pour 2012 comme présentées ci-dessus,